



Réseaux

AMCRA : centre de connaissance concernant l'utilisation et les résistances aux antibiotiques chez les animaux en Belgique

Bénédicte Callens (collaboratrice scientifique, AMCRA - benedicte.callens@amcra.be) et Evelyne De Graef (coordinatrice, AMCRA)

Mots-clés : réseau, antibio-résistance, animal, Belgique

Objectifs et réalisations

AMCRA est une initiative belge lancée en janvier 2012. Dans le cadre de la démarche « One World, One Health » (un monde, une seule santé), AMCRA a pour mission de lutter contre la sélection et la propagation des bactéries résistantes aux antibiotiques en prônant un usage modéré et responsable des antibiotiques en médecine vétérinaire en Belgique. Cela nécessite une collaboration à l'échelle de la filière, avec les pouvoirs publics et tous les acteurs concernés : praticiens vétérinaires, organisations agricoles, industrie pharmaceutique, fabricants d'aliments composés et communauté scientifique. Dans le cadre de cette mission, plusieurs objectifs stratégiques ont été atteints en 2012 et 2013 et de nouveaux objectifs ont été fixés pour 2014.

Parmi les principaux objectifs déterminants atteints, le premier consistait à rédiger un rapport d'étude sur la création d'une base de données électronique sur la consommation d'antibiotiques, par espèce et filière d'élevage, tant au niveau des vétérinaires que des éleveurs. La quantification de la consommation d'antibiotiques en médecine vétérinaire et l'identification résultante des plus gros consommateurs d'antibiotiques constituent une priorité de premier plan. Ainsi, en janvier 2014, un programme pour la qualité de l'élevage porcin en Belgique a mis en place un système de collecte de données auprès des fournisseurs d'antibiotiques dans l'industrie porcine, couvrant près de 60 % des exploitations porcines belges. Des systèmes de collecte de données sont à l'étude pour l'industrie avicole et celle des veaux de boucherie, deux autres filières fortement consommatrices d'antibiotiques. Du point de vue de la collecte des données, de la méthodologie et des calculs, il convient de veiller particulièrement à l'harmonisation entre les filières d'élevage et les pays afin de disposer de données comparables. De plus, l'analyse des données doit fournir des résultats « par filière » fiables, ces résultats étant à la base des recommandations élaborées pour chaque filière.

Le deuxième objectif de l'année 2012 consistait à étudier la possibilité d'utiliser de l'oxyde de zinc (ZnO), en doses pharmacologiques, dans l'alimentation des porcs comme alternative aux antibiotiques. Le rapport rédigé à ce sujet comprend une évaluation des questions et problèmes environnementaux liés aux doses d'emploi. Plusieurs autorisations temporaires de doses pharmaceutiques de ZnO dans l'alimentation animale ont été délivrées en Belgique entre août et septembre 2013. On notera que la Belgique est le 11^e pays de l'Union européenne (UE) à disposer d'une autorisation (temporaire) en la matière. Un accord a également été conclu entre le gouvernement belge, les fabricants d'aliments composés

et les entreprises de nourrissage pour réduire la quantité de zinc utilisée comme additif dans l'alimentation animale, de 150 ppm à 110 ppm pendant la phase d'engraissement. Bien que la posologie utilisée pendant l'engraissement entraîne une diminution totale de 4,5 % de la charge environnementale en Zn, il convient de poursuivre les efforts entrepris pour trouver des alternatives aux antibiotiques et aux métaux lourds, car les bactéries sont susceptibles de développer une résistance au Zn, sélecteur potentiel de souches de *Staphylococcus aureus* résistant à la méticilline (SARM).

Par ailleurs, en 2012 et 2013, plusieurs groupes de travail réunissant des représentants de tous les acteurs concernés ont été créés pour chaque filière/espèce animale (porcs, volailles, veaux de boucherie, bovins viande et bovins laitiers). Ces groupes de travail ont fait des propositions d'autoréglementation des filières d'élevage sur l'utilisation des antibiotiques en médecine vétérinaire. Ces propositions comprennent des mesures qui concernent la production et la commercialisation, tant au niveau de la médecine vétérinaire que de l'élevage. Ces groupes de travail ont également travaillé étroitement à la rédaction de recommandations nationales sur l'usage prudent et raisonné des antibiotiques chez les animaux d'élevage. L'expertise pluridisciplinaire de tous les acteurs impliqués a permis de concevoir des recommandations pratiques, utiles et structurées contenant à la fois des informations générales sur la bonne santé des troupeaux et le bon usage des antibiotiques, ainsi que des informations propres à chaque espèce, avec des recommandations thérapeutiques par maladie (« formulaires »). Des recommandations applicables aux animaux de compagnie (chiens et chats) et d'autres destinées aux vétérinaires équins sont en cours d'élaboration.

D'autres problématiques ont également été abordées, comme le stockage des médicaments par les vétérinaires et les éleveurs, donnant lieu à l'élaboration d'un avis sur la nécessité et les modalités de conservation d'un stock d'agents antibactériens, etc.

Parmi les nouvelles actions prévues, on retiendra la rédaction de propositions destinées à faire évoluer la législation sur la prescription et l'emploi des aliments médicamenteux, dans le but de mettre en place une collecte électronique centralisée de données sur la prescription et l'emploi des aliments médicamenteux pour animaux. L'élaboration de documents d'orientation fait également partie des actions prévues ; ces documents concerneront notamment la mise en œuvre d'alternatives permettant de réduire la consommation d'antibiotiques et porteront en particulier sur les vaccins (par exemple, le respect des programmes de vaccination) et



Réseaux

les mesures de biosécurité, pour toutes les filières/espèces animales.

D'autres objectifs ambitieux se profilent à l'horizon, comme l'ouverture de discussions avec les pouvoirs publics et les différents acteurs concernés sur des objectifs chiffrés de réduction de la consommation d'antibiotiques chez les animaux d'élevage par année donnée ou sur la restriction de l'utilisation d'antibiotiques revêtant une importance essentielle en médecine humaine chez les animaux producteurs d'aliments. Par ailleurs, il est et demeurera indispensable de continuer d'encourager les différentes filières d'élevage et les labels de qualité à élaborer des cahiers des charges sur la mise en œuvre de mesures d'autoréglementation et sur l'utilisation de formulaires et de recommandations en matière de santé animale.

De nombreuses actions ont été entreprises au cours des deux dernières années, mais il reste encore beaucoup de travail à

faire. Ce n'est que par la participation et l'engagement continu de tous les acteurs concernés que les objectifs ambitieux de cette initiative unique, mise en place à l'échelle de la filière, pourront être atteints. À cet égard, un axe essentiel de la mission d'AMCRA est de continuer d'informer les vétérinaires, les éleveurs et les propriétaires d'animaux sur l'usage raisonné des antibiotiques, en concevant des campagnes d'information et de sensibilisation et en effectuant des présentations auprès des vétérinaires et des éleveurs au niveau local.

Si vous souhaitez être informé du déroulement de nos actions, rendez-vous sur notre site Internet www.amcra.be. Vous y trouverez tous nos documents d'orientation, des comptes-rendus sur les objectifs atteints, ainsi que des recommandations à destination des vétérinaires et des éleveurs, et des informations sur les événements à venir dans le cadre des campagnes de sensibilisation.